

CONDITIONS DE VENTE.

VENDREDI 14 DECEMBRE 2018.

La vente est faite sur place à BERNESQ 14710, au haras de Bernesq,
elle sera portée au procès verbal judiciaire de la SCP BAILLEUL- NENTAS

LIVRETS :

Les chevaux présentés à cette vente seront titulaires d'un livret signalétique délivré par SIRE,
correspondant aux origines annoncées au catalogue.

FRAIS DE VENTE :

La vente est faite au comptant, les frais légaux en sus des enchères sont de 12 % hors taxe.

Paiement par carte bleue, chèque de banque, virement, espèces jusqu'à 1000 euros.
Les virements bancaires devront être établis à l'ordre de la SCP BAILLEUL-NENTAS.

TVA :

Les adjudications sont effectuées hors taxe.

La vente étant judiciaire, les chevaux adjugés sont vendus sans garantie de vice caché ou
apparent, de quelque nature que ce soit.

Le descriptif de chaque lot est établi en toute bonne foi, en fonction des informations
disponibles au jour de la vente, sans que celles-ci ne puissent engager la responsabilité
d'aucune des parties opérantes à la vente.

La liste est non contractuelle, et susceptible de modification jusqu'au moment de la vente.

DELIVRANCE :

L'acheteur est responsable de son achat, dès l'adjudication prononcée.

Enlèvement immédiat, après paiement.

Voir les lots sur le site INTERENCHERES.